

**TERMES DE RÉFÉRENCE**  
**RESPONSABLE TECHNIQUE pour le Groupement des Exportateurs d'Huiles essentielles, Extraits et oléorésines de Madagascar (GEHEM)**

Poste basé à Antananarivo  
(Homme / Femme)

**1. Contexte**

**Huiles essentielles, un secteur en croissance à Madagascar.**

Le secteur des huiles essentielles a enregistré une croissance fulgurante ces dernières années. En 2021, le marché mondial des huiles essentielles était évalué à 10,3 milliards de dollars US et il devrait atteindre une valeur de 16 milliards de dollars US d'ici 2026. Pour l'Europe en particulier, la demande en huiles essentielles croît de 20% chaque année. Les besoins les plus importants proviennent de l'industrie agro-alimentaire et du secteur de l'aromathérapie avec une attention particulière sur les matières premières biologiques et biosourcées.

Cette croissance du marché international concerne également Madagascar. D'après les données du service des Douanes, la valeur des exportations d'huiles essentielles a connu une forte hausse, passant de 74 millions de Dollars US en 2017 (6 989 tonnes), à 96 millions de Dollars US en 2021 (4 874 tonnes). Notons toutefois que ce chiffre d'affaires est passé à 92 millions de Dollars US en 2019 contre 101 millions de Dollars US en 2018, à la suite entre autres de la note d'instruction n°1/MEDD/Mi du 29/01/2019 du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), portant sur l'exploitation, la circulation et l'exportation des produits forestiers qui a davantage alourdi aux procédures administratives liées au secteur des huiles essentielles.

Le secteur huiles essentielles fait vivre plus de 500 000 ménages comprenant les producteurs, les ouvriers, les intermédiaires, les commerçants, les industriels et les exportateurs. Presque toutes les Régions de Madagascar sont concernées en raison de la forte biodiversité du pays avec plus de 10 000 plantes endémiques recensées et 71 espèces aromatiques répertoriées, exploitées pour le secteur.

**Le Projet de Transformation Economique pour une Croissance Inclusive (PIC3)**

Le Projet de Transformation Economique pour une Croissance Inclusive ou PIC3 est une série de projets du Gouvernement de Madagascar, mis en place avec le soutien de la Banque Mondiale pour accroître les investissements privés et la croissance des Petites et Moyennes Entreprises dans des régions cibles à Madagascar. Le PIC3-1 (Phase I) soutient la reprise économique après la crise de la COVID-19, l'expansion du modèle PIC (Pôles Intégrés de Croissance) à de nouvelles régions et à de nouveaux secteurs, tout en mettant à l'essai de nouvelles approches. C'est un projet adoptant une approche intégrée et multisectorielle pour la création d'emplois et la croissance inclusive. Le projet intervient dans trois secteurs majeurs : le tourisme, l'agrobusiness, et le numérique de 2022 à 2027. Les zones d'intervention du Projet PIC2.2 incluent les Régions Diana, Atsimo Andrefana, Anosy Atsimo Atsinanana, Vatovavy, Fitovinany, Atsinanana, Analanjirifo, et Analamanga.

L'Objectif de Développement de PIC3.1 est la croissance des Petites et Moyennes Entreprises dans les zones d'intervention. Les principaux indicateurs de résultat sont (i) l'évolution des ventes des entreprises bénéficiaires et (ii) le nombre d'emplois créés par les entreprises appuyées. De plus, pour le volet Agribusiness, les indicateurs intermédiaires comprennent (a) l'augmentation de la valeur d'exportation des filières sélectionnées, (b) l'augmentation des revenus des producteurs appuyés et (c) le nombre de ménages bénéficiant de nouvelles relations commerciales.

La première phase du projet, le PIC3.1 comprend trois composantes techniques :

- Composante 1 « Attirer et retenir les Investissements Privés et lever les Principales contraintes pour soutenir la Reprise »
- Composante 2 « Lever les Contraintes à l'Investissement Privé et Améliorer la Compétitivité Economique Locale pour Soutenir la Reprise »;

- Composante 3 « Soutenir la reprise et la croissance des PME et de l'Entrepreneuriat dans les Secteurs Cibles »

Le projet continue l'appui apporté par le Projet PIC2 au développement de filières agricoles à potentiel, et notamment celles d'exportation telle que le cacao, l'aquaculture marine, les fruits, les huiles essentielles, les épices, le miel, le moringa. Une attention particulière est accordée aux produits éligibles à l'export vert.

### **Le Groupement des Exportateurs d'Huiles essentielles, Extraits et oléorésines de Madagascar (GEHEM)**

Le GEHEM a été officiellement créé en mars 2019 à la suite des premières discussions engagées entre quelques opérateurs privés pour la définition d'actions communes afin de soutenir le secteur en 2018. Le groupement compte actuellement 70 membres répartis sur tout le territoire malgache.

Il s'est fixé comme objectifs :

- L'appui à la structuration de la filière,
- L'appui à la facilitation des procédures administratives,
- Le développement de partenariats avec des investisseurs et des acteurs du secteur public et privé afin de développer la filière,
- La facilitation de l'accès aux nouvelles informations concernant la filière,
- La recherche de nouveaux marchés, en participant à des expositions, des conférences ou des foires...,
- La préservation de l'environnement : reboisement, recherche d'alternatives au bois de chauffe, recherche de nouvelles méthodes de distillation plus écologiques...

### **Des partenariats multi-acteurs pour la promotion de la filière huiles essentielles.**

Depuis sa création, le GEHEM n'a cessé d'évoluer et tisse actuellement des partenariats avec différents Ministères, d'autres groupements du secteur privé et des partenaires techniques et financiers en vue de développer et promouvoir les huiles essentielles de Madagascar au niveau mondial.

Avec le Ministère de l'Industrialisation, du Commerce et de la Consommation (MICC) et à la suite des séries de Dialogue Public-Privé sur l'Industrialisation facilitées par l'Economic Development Board of Madagascar (EDBM), la filière huile essentielle a été classée comme « secteur prioritaire » selon la pacte pour la Programmation industrielle de Madagascar, un document-cadre d'engagements entre le secteur public et le secteur privé afin d'accélérer et diversifier l'industrialisation à Madagascar.

Un partenariat avec le Ministère des Affaires Étrangères (MAE) a permis la mise en relation du groupement avec les Chambres de commerce de plusieurs pays où des Ambassades de Madagascar sont implantées. La participation du GEHEM au SIAL-Canada 2022 a permis de tisser des liens avec le Canada et sa participation au BIOFACH 2022 a ouvert de nouvelles opportunités sur le territoire européen.

Quant au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), le partenariat a résulté en la signature d'une convention, au mois de décembre 2021. L'objet principal de cette convention est la création d'un Conseil National des Huiles Essentielles (CNHE) dans le but de structurer, développer et promouvoir la filière.

Mis à part cette collaboration avec le secteur public, le groupement collabore étroitement avec des partenaires techniques et financiers (par exemple à travers le projet PIC), la Fédération des Chambres de Commerce et d'Industrie de Madagascar (FCCIM), la Chambre de commerce et de coopération Madagascar - Canada (CanCham) et d'autres groupements du secteur privé. Elle est par ailleurs membre de la commission Commerce de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Antananarivo.

Dans ce contexte et compte tenu de ses objectifs, le GEHEM souhaite recruter un responsable technique (homme ou femme).

## **2. Objectif et étendue de la mission**

L'objectif de la mission du responsable technique consiste à coordonner les aspects techniques et juridiques du secteur huiles essentielles afin de contribuer à son développement durable. Plus spécifiquement, il/elle sera chargé(e) de garantir que les membres du GEHEM et les autres opérateurs du secteur respectent les normes et réglementations nationales et internationales en matière de production, de transformation, d'exportation et d'utilisation des produits dérivés de plantes de Madagascar.

Il/Elle travaillera également avec les autorités nationales et internationales pour identifier les lacunes dans le cadre réglementaire et proposer des améliorations pour promouvoir la production et l'exportation responsables et durables des huiles essentielles, extraits et oléorésines de Madagascar.

Il/Elle collaborera avec les membres du groupement pour améliorer l'environnement des affaires dans le secteur en fournissant des conseils et une assistance technique aux entreprises membres, en promouvant l'innovation et en facilitant l'accès aux financements.

### **3. Tâches spécifiques**

Le Responsable Technique aura comme tâches spécifiques :

#### **- Veille et renforcement de capacité technique :**

- Assurer la veille technique en matière de production, transformation et exportation d'huiles essentielles, extraits et oléorésines.
- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour l'amélioration de la qualité des produits et services proposés par les membres du GEHEM et les autres opérateurs du secteur.
- Concevoir et dispenser des formations techniques pour renforcer les capacités des membres du GEHEM dans le domaine des huiles essentielles, extraits et oléorésines.
- Coordonner la mise en place de projets techniques pour améliorer les processus de production et d'exportation des huiles essentielles, extraits et oléorésines de Madagascar, dont la création du laboratoire de recherches et d'analyses sur les huiles essentielles, en partenariat avec le Syndicat Malgache de l'Agriculture Biologique et l'École Supérieure des Sciences Agronomiques.

#### **- Veille juridique et amélioration du cadre réglementaire :**

- Assurer la veille juridique en matière de législation applicable au secteur des huiles essentielles, extraits et oléorésines de Madagascar.
- Contribuer à la structuration et harmonisation des procédures requises dans le cadre de la réglementation du secteur huile essentielle en partenariat avec les entités compétentes.
- Appuyer la mise en place du CNHE suivie des décrets afférents à cette mise en place, à la composition du CNHE et de son fonctionnement avec le secteur public,
- Appuyer les actions de plaidoyer autour des thématiques concernant les procédures et réglementations sur le secteur des huiles essentielles.

#### **- Coordination et assistance aux membres :**

- Participer aux réunions internes et aux événements externes pour assurer la cohérence des actions entreprises
- Assurer la communication et la collaboration entre les différents partenaires et les membres du GEHEM pour garantir la mise en place de projets techniques efficaces et pertinents.

#### **- Coordination, partenariats et représentations :**

- Établir des partenariats avec les institutions gouvernementales et non gouvernementales, les organisations de la société civile et les partenaires du secteur privé pour renforcer le développement de la filière huiles essentielles à Madagascar ;
- Assurer la présence et la représentativité du groupement dans les événements et les forums pertinents (conférences, salons, tables rondes, etc.).

- Participer aux rencontres et négociations au niveau national et international pour défendre les intérêts du GEHEM, de ses membres, et des autres opérateurs du secteur huiles essentielles.
- Renforcer la visibilité du GEHEM auprès des parties prenantes (investisseurs, partenaires, acheteurs internationaux, etc.).
- Initier, organiser et faciliter les réunions de concertation, de dialogue et de plaidoyer privé-privé et public-privé sur les sujets d'intérêt commun et relatif au développement de la filière huiles essentielles et de la valorisation durable des ressources naturelles à Madagascar, tant pour les marchés nationaux que pour l'exportation, dont la mise en place d'un cadre légal clair et uniforme sur l'ensemble du territoire.

- Promotion du développement durable :

- Assurer la veille environnementale et sociétale en matière de production et exportation des huiles essentielles, extraits et oléorésines.
- Promouvoir la mise en place de pratiques de production durables pour réduire l'impact environnemental et social de l'industrie.
- Sensibiliser les membres du GEHEM aux enjeux du développement durable et encourager la mise en place de bonnes pratiques.
- Établir des partenariats avec des organisations et des acteurs impliqués dans la promotion du développement durable pour renforcer l'impact du groupement et de ses membres.

#### 4. Livrables

Le Responsable technique aura l'obligation d'établir :

- Des **rapports d'activités mensuels** pour rendre compte de l'avancement de ses missions et des activités menées pour le compte du GEHEM. Ils permettront de suivre l'évolution des projets et des actions entreprises, de faire le point sur les résultats obtenus, de détecter rapidement les éventuels problèmes et d'ajuster les stratégies en conséquence.
- Une **analyse réglementaire** des réglementations et des lois en vigueur concernant la production et l'exportation d'huiles essentielles, extraits et oléorésines à Madagascar, trois (3) à six (6) mois après le début du mandat, puis semestriellement. Cette analyse devrait inclure une évaluation de l'impact potentiel des changements réglementaires sur l'industrie et des recommandations pour améliorer le cadre réglementaire.
- Des **rapports de développement durable** : le responsable technique devra mener une veille régulière sur les enjeux environnementaux et sociaux liés à l'industrie des huiles essentielles, extraits et oléorésines à Madagascar. Cette veille devra inclure des informations sur les dernières pratiques durables en matière de production et d'exportation ainsi que des recommandations pour améliorer les pratiques des membres du GEHEM et des autres opérateurs du secteur. Le premier rapport doit être établi six (6) mois après le début du mandat, puis semestriellement.
- Le responsable technique devra fournir des rapports réguliers sur les activités de plaidoyer menées par le GEHEM en faveur du secteur des huiles essentielles, extraits et oléorésines. Ces rapports devront inclure les informations sur les réunions et les discussions menées avec les acteurs publics et privés, ainsi que sur les résultats obtenus. Les **rapports de plaidoyer** doivent être établis dès que possible après chaque événement ou activité de plaidoyer.
- Un **rapport final** (15 mois après le début du mandat) **incluant des recommandations** qui viseront le développement continu de la filière huile essentielle tout en tenant compte du cadre réglementaire y afférent, en se basant sur l'évaluation des résultats et des impacts.

#### 5. Organisation de la mission

Le Responsable technique travaillera sous la supervision du Conseil d'administration du GEHEM représenté par son Président et du Responsable du Volet Agribusiness du Projet PIC.

Le responsable technique travaillera en étroite collaboration avec le Responsable Promotion et développement du Groupement.

La durée du contrat est de quinze (15) mois et pourra faire l'objet d'une extension après évaluation satisfaisante des performances. Le démarrage de la mission est prévu mi-janvier 2024. Le poste est basé à Antananarivo, avec des déplacements réguliers à prévoir en régions.

**6. Qualifications et profils requis**

- Diplôme universitaire, bacc+4 au moins en agronomie, sciences ou dans un domaine connexe pertinent ;
- Au moins 5 années d'expérience dans le domaine des exportations et/ou des transformations des produits agricoles notamment des filières huiles essentielles ;
- Connaissance approfondie du cadre réglementaire et des lois en vigueur pour l'exportation d'huiles essentielles, extraits et oléorésines à Madagascar ;

Sont considérés comme atouts :

- Expérience de travail avec des organisations gouvernementales ou non gouvernementales et des partenaires de développement;
- Capacité à travailler de manière autonome, à gérer les priorités et à respecter les délais ;
- Grande aisance à l'oral et à l'écrit en français et en malgache ;
- Excellente capacité à communiquer, à négocier, à persuader et à faire du plaidoyer auprès des parties prenantes.